



Payé un produit inferieur par rapport au devis (fenêtres)

Par **jtc58**, le **29/06/2009** à **11:29**

Bonjour,

Le 28 mai nous avons fait poser 8 fenêtres en PVC et ma femme en toute confiance a réglé la totalité de la facture aux ouvriers. Mais le soir en vérifiant le devis avec la facture désagréable surprise une option importante (poignée centrée Sécustik) a été changée en poignée non centrée blanche Tokio sur toutes les fenêtres. Et c'est effectivement ce que j'ai. Dès le lendemain j'ai téléphoné au commercial, mais il ne peut pas me répondre car il était à l'hôpital. Finalement quelques jours après je l'ai retrouvé et il me demande une semaine pour s'occuper de moi. et je l'ai eu encore la semaine dernière et il me mène en bateau en me demandant encore des jours..

Quelles sont les démarches que je dois faire?

Puisque qu'il m'a fait payer un produit inférieur par rapport à mon devis.

Merci de m'indiquer la marche à suivre.